

Fondation Intercommunale pour l'Accueil des Enfants

Case postale 222 - 1807 Blonay

Tél. 021 926 82 43 info@rebsl.ch www.rebsl.ch

Structure de l'accueil familial de jour

Tél. 021 926 82 38 afj@rebsl.ch

AVENANT A LA CONVENTION D'ACCUEIL ENTRE :

Les parents :

Nom/s et Prénoms	
------------------	--

L'accueillant-e (AMF) :

Nom et Prénom	
---------------	--

Pour l'enfant :

Nom et Prénom	
Date de naissance	

Date du début des nouvelles prestations définies ci-après :

	Horaires
Lundi	
Mardi	
Mercredi	
Jeudi	
Vendredi	
Samedi	
Dimanche*	

Repas pris chez l'AMF (obligatoire dès 24 mois) :

	Petit déjeuner	Collation	Repas de midi	Goûter	Repas du soir
Lundi					
Mardi					
Mercredi					
Jeudi					
Vendredi					
Samedi					

Vacances

Les vacances sont calculées selon le règlement de l'accueil familial de jour.
Un relevé doit être tenu par les parents et l'amf.

Signatures

Toutes les modifications apportées par cet avenant à la convention d'origine sont le résultat d'une concertation entre l'amf et les parents et sont validées par la structure de coordination de l'accueil familial de jour en fonction du régime d'autorisation et des divers règlements liés à l'accueil familial de jour. Les modifications ou résiliations sont appliquées dans le respect des délais réglementaires.

Les parents et l'AFM attestent avoir dûment rempli ce document, pris connaissance des divers règlements et directives et en accepter les termes

Lieu et Date :	
Signatures des parents	
Parent 1 :	Parent 2 :
Signature de l'AMF :	
Visa de la structure de coordination :	